

Publication des comptes 07

Comptes consolidés au 30 juin 2007

A - Normes et principes comptables appliqués par le groupe

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1^{er} semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlée par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;

Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :

Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;

La situation nette consolidée de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;

Le chiffre d'affaires ou produits bancaires consolidés de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément au SIC 12 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclus du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût amorti ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

La juste valeur étant le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût amorti. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Le Groupe a aussi opté pour ne pas incorporer les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition dans le coût des actifs y afférents.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé d'isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 kMAD.

La méthode de reconstitution historique des composants à partir des factures d'origine a été rejetée. Il a été jugé plus réaliste de décomposer le coût historique d'origine selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immeubles de placement :

Normes :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le bien à un moment donné.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût amorti.

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

Le modèle du coût ;

Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une incorporelle à durée d'utilité indéterminée, elle n'est amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droit au bail :

Les droits au bail doivent être valorisés de façon fiable par le biais d'un expert externe. Dans le cas où cette valorisation s'avère difficilement réalisable, ces baux doivent être annulés en contrepartie des réserves consolidées.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Il est admis que les durées d'amortissements appliquées au niveau de chacune des entités du Groupe présentent des différences par rapport aux durées d'amortissement adoptées à l'échelle du Groupe dans la limite d'une fourchette de 2 ans.

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'information groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes PCEC et les comptes IAS/IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 kMAD.

Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « FTA » et de IFRS 3, le Groupe a décidé d'arrêter l'amortissement des Goodwill et de ne retraiter que les Goodwill relatifs à des acquisitions intervenues au maximum 3 mois antérieurement à la date de transition (01/01/06).

Les Goodwill correspondants aux différentes acquisitions du Groupe ont fait l'objet d'affectation aux UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) pour les besoins des tests de dépréciation.

Des tests de dépréciation annuels sont effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est supérieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée.

Stocks :

Norme :

Les stocks sont des actifs :

détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;

en cours de production dans le but d'une vente future ;

sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

coûts estimés pour l'achèvement ;

coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Contrats de location :

Norme :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,

et, la valeur d'entrée du bien [= juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux].

Options retenues par Attijariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérées comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

A la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers :

Norme :

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

diminué des remboursements en principal ;

majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;

diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attributables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Provision pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectif d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

Emprunt et dépôt

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues.

Les dépôts et emprunts classés en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

Provisions individuelles :

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;

Éléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;

Garanties et sûretés détenues.

Provisions collectives :

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

Emprunt

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôts

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.

Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, Pas de retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Titres :

Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;

Titres disponibles à la vente (Available For Sale - AFS) ;

Titres détenus jusqu'à échéance (Held To Maturity - HTM) ;

Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille "Available For Sale" : "Disponible à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en « disponibles à la vente » sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille "Held To Maturity": "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie « Prêts et créances » est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes:

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés (comptabilisés actuellement en Titres de Placement)	• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables • Titres de participation	• Néant	• Dette CNCA • Dette CIH • Bons-Socio-économiques • Bons du Trésor non négociables inscrits en comptes chez Bank Al-Maghrib

Assurance :

Norme :

Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après : La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels ;

L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;

L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;

Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :

il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevra pas l'intégralité des cash flows contractuels ;

cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevra du réassureur.

L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.

Placement de l'assurance :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs financiers en fonction de l'origine de l'opération et de l'intention de détention :

Prêts et créances : Ces instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti au moyen du taux d'intérêt effectif (TIE) ;

Instruments financiers en juste valeur par résultat ;

Investissements détenus jusqu'à l'échéance : Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ;

Actifs disponibles à la vente : ce portefeuille est évalué à sa juste valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Compte tenu du fait que l'assureur n'est pas tenu de changer ses méthodes comptables relatives aux contrats d'assurance pour éliminer une prudence excessive, la Compagnie n'est pas tenue d'éliminer le surplus de provisionnement tant au niveau des réserves techniques qu'au niveau des provisions pour dépréciation des créances.

Placement de l'assurance :

Wafa Assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
Les OPCVM non consolidés	<ul style="list-style-type: none">Les actions et parts sociales (CDM, Attijariwafa bank, IAM...);Les participations dans les SCI (Panorama).	<ul style="list-style-type: none">Néant	<ul style="list-style-type: none">Les bons de sociétés de financement et les prêts immobilisésLes bons de trésor et les obligations non cotés

Dérivés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).

il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et

il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) sont comptabilisés en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IAS 39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;

séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique trading. Il a été notamment le cas pour l'option de conversion incorporée aux obligations convertibles en actions émises par Attijariwafa bank de Tunisie.

Provisions du passif :

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des cash flows à décaisser devient obligatoire dès que l'horizon de la sortie probable des ressources dépasse une année.

Les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attijariwafa bank

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques généraux et leur :

Affectation aux natures de risques inhérents ;

Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

Avantages au Personnel

Norme :

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations. On distingue :

- les avantages à court terme ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- régimes à cotisations définies ;
- régimes à prestations définies.
- avantages à long terme ;
- indemnités de fin de contrat de travail ;
- avantages sur les capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies.

Ecart actuariel : Des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Méthode du corridor : L'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent le plus grande des deux valeurs ci-dessous ;

10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ; Et, 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Coût des services passés : Le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations : Une réduction intervient lorsqu'une entité :

Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ; ou

Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits.

Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

Avantages à long terme

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs.

Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

Par la constitution d'une provision en interne ;

Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- hypothèses démographiques ;
- le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Options retenues par Attijariwafa bank

Le Groupe Attijariwafa bank a décidé que les prestations de retraites relèvent du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Quissam Achoughil).

Impôt exigible et impôt différé :

Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;

lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ; la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

L'IAS interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corriger le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière retrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

C - Comptes consolidés IFRS au 30 juin 2007

Bilan consolidé IFRS au 30 juin 07

(en milliers de dirhams)

Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	15 507 457	15 589 251	12 907 934
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17 983 049	19 589 892	13 950 678
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	20 164 534	19 983 933	17 153 899
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	19 751 156	21 500 260	18 775 104
Prêts et créances sur la clientèle	103 978 750	91 596 981	82 128 300
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	162 271	176 740	124 538
Actifs d'impôt différé	694 707	676 592	626 420
Comptes de régularisation et autres actifs	7 046 997	5 050 355	5 365 069
Actifs non courants destinés à être cédés	51 003	50 771	50 475
Participations dans des entreprises mises en équivalence	91 818	89 535	54 921
Immeubles de placement	742 397	794 993	799 193
Immobilisations corporelles	3 091 708	2 972 480	2 813 525
Immobilisations incorporelles	604 648	588 578	577 569
Ecart d'acquisition	4 076 818	3 889 964	3 884 208
TOTAL	247 971 411	231 971 411	207 971 411

PASSIF			
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 841	239 662	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 667 500	2 620 461	572 423
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	10 363 890	10 184 853	9 923 849
Dettes envers la clientèle	139 512 138	133 990 230	117 138 256
Titres de créance émis	2 431 970	937 582	1 258 522
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Passifs d'impôt courant	409 295	512 840	260 333
Passifs d'impôt différé	1 795 684	1 637 375	957 596
Comptes de régularisation et autres passifs	6 542 646	4 400 022	4 677 393
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	10 829 693	10 331 015	9 270 010
Provisions pour risques et charges	846 879	1 070 557	1 060 270
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	283 807	288 199	306 378
Dettes subordonnées	2 295 008	404 365	206 932
Capital et réserves liées	7 366 523	7 366 523	7 366 523
Réserves consolidées	6 746 660	5 129 635	4 419 994
- Part du groupe	5 885 103	4 413 207	4 071 535
- Part des minoritaires	911 557	716 428	348 458
Gains ou pertes latents ou différés	1 377 811	1 045 393	452 570
Résultat net de l'exercice	1 474 968	2 391 602	1 340 781
- Part du groupe	1 387 360	2 267 433	1 193 915
- Part des minoritaires	87 608	124 170	146 866
TOTAL	247 971 411	231 971 411	207 971 411

Part du groupe	15 986 797	15 092 557	13 084 544
Part des intérêts minoritaires	999 165	840 597	495 324

Compte de résultat consolidé IFRS au 30 juin 07

(en milliers de dirhams)

Intérêts et produits assimilés	3 903 554	7 162 833	3 437 038
Intérêts et charges assimilés	1 438 600	2 553 772	1 202 141
MARGE D'INTERET	2 464 954	4 609 060	2 234 897
Commissions perçues	858 523	1 609 402	748 744
Commissions servies	78 767	173 787	61 136
MARGE SUR COMMISSIONS	779 756	1 435 615	687 607
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	589 221	1 354 872	697 941
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	168 809	197 186	223 897
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	758 031	1 552 058	921 837
Produits des autres activités	1 603 055	2 643 197	1 131 124
Charges des autres activités	1 326 357	2 824 638	1 074 864
PRODUIT NET BANCAIRE	4 279 440	7 415 292	3 900 602
Charges générales d'exploitation	1 661 150	3 190 671	1 489 051
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	211 726	378 865	188 664
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 406 564	3 845 756	2 222 887
Coût du risque	-118 350	-2 506	-119 276
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 288 214	3 843 249	2 103 611
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2 282	1 342	1 794
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6 967	18 377	12 842
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOTS	2 297 463	3 862 969	2 118 247
Impôts sur les bénéfices	822 496	1 471 367	777 467
RESULTAT NET	1 474 968	2 391 602	1 340 781
Résultat hors groupe	87 608	124 170	146 866
TOTAL	247 971 411	231 971 411	207 971 411
Résultat par action (DH)	71,89	117,49	61,86
Résultat dilué par action (DH)	71,89	117,49	61,86

Tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2005 au 30 juin 2007

(en milliers de dirhams)

Capitaux propres clôture 31/12/05	1 929 960	5 436 564	-1 486 836	5 515 504	316 654	11 711 846	216 368	11 928 214
Impact des changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture 31/12/05 corrigés	1 929 960	5 436 564	-1 486 836	5 515 504	316 654	11 711 846	216 368	11 928 214
Opérations sur capital	-	-	-	1 086 707	-	1 086 707	451 515	1 538 221
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-10 400	-	-	-10 400	-	-10 400
Dividendes	-	-	-	-643 664	-	-643 664	-41 255	-684 919
Résultat de l'exercice	-	-	-	2 267 433	-	2 267 433	124 170	2 391 602
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-62 770	728 739	665 969	80 047	746 016
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)	-	-	-	14 665	-	14 665	9 752	24 418
Gains ou pertes latents ou différés (A)+(B)+(C)	-	-	-	-48 104	728 739	680 635	89 800	770 434
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture 31/12/06	1 929 960	5 436 564	-1 497 235	8 177 875	1 045 393	15 092 557	840 597	15 933 154
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture 31/12/06 corrigés	1 929 960	5 436 564	-1 497 235	8 177 875	1 045 393	15 092 557	840 597	15 933 154
Opérations sur capital	-	-	-	262 928	-	262 928	68 940	331 868
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-24 552	-	-	-24 552	-	-24 552
Dividendes	-	-	-	-813 135	-	-813 135	-66 950	-880 085
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 387 360	-	1 387 360	87 608	1 474 968
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-254 390	332 417	78 027	70 124	148 151
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	3 613	-	3 613	-1 155	8 380
Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)+(F)	-	-	-	-250 778	332 417	81 640	68 970	150 609
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau des flux de trésorerie au 30 juin 07

(en milliers de dirhams)

Résultat avant impôts	2 297 463	3 862 969	2 118 247
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	211 726	378 865	188 664
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-30 050	110 464	8 759
+/- Dotations nettes aux provisions	203 970	230 760	219 344
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-2 282	-1 362	-1 794
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-294 958	-1 179 996	-641 738
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-	-
+/- Autres mouvements	-443 003	31 399	-365 979
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-354 598	-429 871	-592 745
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 751 269	-2 985 699	325 957
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-6 943 335	6 384 701	-1 167 416
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	3 663 686	-5 223 654	-1 268 172
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-	-	-
- Impôts versés	-89 076	-97 601	-297 905
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-617 456	-1 922 253	-2 407 537
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 325 409	1 510 845	-882 034
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-201 260	-325 110	192 511
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-132	18 314	14 105
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-308 644	-260 161	-90 198
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-510 036	-566 957	116 418
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-880 085	-684 919	-685 901
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 381 360	-480 784	-360 074
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 501 275	-1 165 702	-1 045 976
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	2 418	-212	4 197
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 319 066	-222 026	-1 807 395
COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	19 538 995	19 761 021	19 761 021
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 349 588	12 475 906	12 475 906
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 189 407	7 285 115	7 285 115
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	22 858 061	19 538 995	17 953 626
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 504 617	15 349 588	12 907 934
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	7 353 444	4 189 407	5 045 692

Passage du bilan des normes PCEC aux normes IAS/IFRS

(en milliers de dirhams)

ACTIF DEC 2006	MONTANT PCEC	RECLASS-EMENT	RETRAIT-EMENTS	MONTANT IFRS
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	15 584 382	4 868		15 589 251
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		19 156 070	433 822	19 589 892
Instruments dérivés de couverture				
Actifs financiers disponibles à la vente	23 045 362	-4 792 213	1 730 784	19 983 933
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	19 007 637	1 451 330	1 041 293	21 500 260
Prêts et créances sur la clientèle	92 498 095	-182 351	-718 763	91 596 981
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux				
Placements détenus jusqu'à leur échéance	4 966 363	-4 966 363		
Actifs d'impôt exigible	176 740			176 740
Actifs d'impôt différé	546 240		130 352	676 592
Comptes de régularisation et autres actifs	2 906 038	2 144 317		5 050 355
Actifs non courants destinés à être cédés			50 771	50 771
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-27 960		117 495	89 535
Immeubles de placement	554 762		240 221	794 983
Immobilisations corporelles	2 480 572		491 907	2 972 480
Immobilisations incorporelles	1 775 297	-932 712	-254 007	588 578
Ecarts d'acquisition	2 244 214	932 712	713 038	3 889 964
TOTAL	146 767 743	12 816 659	3 976 913	182 560 316

ACTIF IFRS JUIN 2006	MONTANT PCEC	RECLASS-EMENT	RETRAIT-EMENTS	MONTANT IFRS
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12 898 584	9 350		12 907 934
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		13 555 016	395 662	13 950 678
Instruments dérivés de couverture				
Actifs financiers disponibles à la vente	19 030 509	-3 158 026	1 281 416	17 153 899
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	16 243 245	1 516 221	1 015 638	18 775 104
Prêts et créances sur la clientèle	83 364 951	123 770	-1 360 421	82 128 300
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux				
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3 818 209	-3 818 209		
Actifs d'impôt exigible	124 538			124 538
Actifs d'impôt différé	503 263		123 157	626 420
Comptes de régularisation et autres actifs	3 598 337	1 766 732		5 365 069
Actifs non courants destinés à être cédés			50 475	50 475
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-134 645		189 566	54 921
Immeubles de placement	595 384		203 809	799 193
Immobilisations corporelles	2 312 121		501 404	2 813 525
Immobilisations incorporelles	1 784 685	-932 712	-274 405	577 569
Ecarts d'acquisition	2 083 492	932 712	868 004	3 884 208
TOTAL	146 222 673	9 994 854	2 994 306	189 211 832

PASSIF DEC 2006	MONTANT PCEC	RECLASS-EMENT	RETRAIT-EMENTS	MONTANT IFRS
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	239 662			239 662
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		2 177 059	443 402	2 620 461
Instruments dérivés de couverture				
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	11 310 530	-1 125 677		10 184 853
Dettes envers la clientèle	133 950 743	39 487		133 990 230
Titres de créance émis	937 582			937 582
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôt courant	512 840			512 840
Passifs d'impôt différé	236 913		1 400 463	1 637 375
Comptes de régularisation et autres passifs	4 231 112	168 910		4 400 022
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance		9 797 055	533 960	10 331 015
Provisions pour risques et charges	572 436	94 279	403 842	1 070 557
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	288 199			288 199
Dettes subordonnées	404 365			404 365
Capital et réserves liées	7 366 524			7 366 524
Réserves consolidées	3 613 580	1 558 487	-42 432	5 129 635
- Part du groupe	2 998 893	1 615 380	-201 066	4 413 207
- Part des minoritaires	614 687	-56 893	158 634	716 428
Gains ou pertes latents ou différés			1 045 393	1 045 393
Résultat net de l'exercice	2 093 258	106 058	192 286	2 391 602
- Part du groupe	2 021 550	65 534	180 349	2 267 433
- Part des minoritaires	71 708	40 524	11 938	124 170
TOTAL	146 767 743	12 816 659	3 976 913	182 560 316

PASSIF IFRS JUIN 2006	MONTANT PCEC	RECLASS-EMENT	RETRAIT-EMENTS	MONTANT IFRS
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			572 423	572 423
Instruments dérivés de couverture				
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	9 481 016	442 833		9 923 849
Dettes envers la clientèle	116 618 962	519 294		117 138 256
Titres de créance émis	1 258 522			1 258 522
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôt courant	260 333			260 333
Passifs d'impôt différé	98 629		858 968	957 596
Comptes de régularisation et autres passifs	5 148 188	-470 795		4 677 393
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance		8 846 327	423 683	9 270 010
Provisions pour risques et charges	810 427	31 429	218 414	1 060 270
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	306 378			306 378
Dettes subordonnées	206 932			206 932
Capital et réserves liées	7 366 523			7 366 523
Réserves consolidées	3 648 122	449 463	322 409	4 419 994
- Part du groupe	3 007 078	817 794	246 663	4 071 535
- Part des minoritaires	641 043	-368 330	75 746	348 458
Gains ou pertes latents ou différés			452 570	452 570
Résultat net de l'exercice	1 018 642	176 302	145 837	1 340 781
- Part du groupe	987 448	132 966	73 502	1 193 915
- Part des minoritaires	31 194	43 336	72 336	146 866
TOTAL	146 222 673	9 994 854	2 994 306	189 211 832

Passage du Compte de résultat des normes PCEC aux normes IAS/IFRS

(en milliers de dirhams)

PROFIT 2006	MONTANT PCEC	RECLASS-EMENT	RETRAIT-EMENTS	MONTANT IFRS
MARGE D'INTERETS	4 886 987	-336 701	58 774	4 609 060
MARGE D'INTERMEDIATION	1 339 927	95 688		1 435 615
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	9 11 338	725 230	-84 510	1 552 058
PRODUIT NET BANCAIRE	7 023 423	417 605	-25 736	7 415 292
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 578 108	277 016	-9 368	3 845 756
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 223 938	303 064	316 247	3 843 249
RESULTAT AVANT IMPOT	3 326 577	220 144	316 247	3 862 969
RESULTAT NET	2 093 258	106 058	192 286	2 391 602
RESULTAT NET PART DU GROUPE	2 021 550	65 534	180 349	2 267 433

PROFIT IFRS JUIN 2006	MONTANT PCEC	RECLASS-EMENT	RETRAIT-EMENTS	MONTANT IFRS
MARGE D'INTERETS	2 365 080	-89 437	-40 746	2 234 897
MARGE D'INTERMEDIATION	648 128	39 480		687 607
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	496 057	265 185	160 595	921 837
PRODUIT NET BANCAIRE	3 417 856	362 897	119 849	3 900 602
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 803 540	292 754	126 593	2 222 887
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 593 905	226 357	283 349	2 103 611
RESULTAT AVANT IMPOT	1 664 772	170 126	283 349	2 118 247
RESULTAT NET	1 018 642	176 302	145 837	1 340 781
RESULTAT NET PART DU GROUPE	987 448	132 966	73 502	1 193 915

Information Sectorielle

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activité suivants :

- **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les Holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe ;

- **Sociétés de Financement Spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédits à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash ;
- **Banque de Détail à l'International** comprenant Attijari bank Tunisie et Attijari bank Sénégal ;
- **Assurance et Immobilier** comprenant notamment Wafa Assurance.

Informations par pôle d'activité

(en milliers de dirhams)

Compte de charges juin 2007	Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Holdings	TOTAL
Marge d'intérêt	1 763 119	441 983	49 382	200 475	9 995	2 464 954
Marge sur commissions	612 480	109 601	-6 876	127 201	-62 650	779 756
Produit net bancaire	2 891 110	671 090	387 259	382 635	-52 655	4 279 440
Charges de fonctionnement	1 292 731	239 066	112 311	281 423	-52 655	1 872 876
Résultat d'exploitation	1 693 587	313 857	265 462	15 108		2 288 214
Résultat net	1 092 966	201 727	170 565	9 710		1 474 968
Résultat net part du groupe	1 084 097	165 215	127 748	10 300		1 387 360

Compte de charges juin 2007	Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Holdings	TOTAL
Marge d'intérêt	1 689 473	401 608	2 450	141 366		2 234 897
Marge sur commissions	551 070	79 496	-1 913	84 452	-25 497	687 607
Produit net bancaire	2 823 312	563 785	211 609	341 384	-39 489	3 900 602
Charges de fonctionnement	1 157 869	242 695	137 368	179 272	-39 489	1 677 715
Résultat d'exploitation	1 467 815	324 314	92 991	218 491		2 103 611
Résultat net	938 181	205 442	58 860	138 298		1 340 781
Résultat net part du groupe	934 900	171 229	40 310	47 477		1 193 915

Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Central	% Global
ATTIJARIWAFABANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFABANK EUROPE	Banque					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	50,00%	50,00%
ATTIJARIWAFABANK SENEGAL	Banque			[2]		Sénégal	IG	100,00%	100,00%
BANQUE SENEGALO-TUNISIENNE	Banque				[1]	Sénégal	IG	66,67%	66,67%
ATTIJARI BANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	54,56%	45,66%
CREDIT DU MAROC	Banque	[5]				Maroc			
WAFASALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	65,94%	65,94%
WAFABAIL	Leasing					Maroc	IG	97,83%	97,83%
WAFABANQUE	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Factoring					Maroc	IG	75,00%	75,00%
WAFACASH	Activités cash					Maroc	IG	98,46%	98,46%
WAFALLD	Location longue durée	[3]				Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFAGESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI GESTION	Gestion d'actif	[5]				Maroc			
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FINANZIARIA SPA	Société financière			[2]		France	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	DPCVM dédié	[3]				Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP OPTIMISATION	DPCVM dédié	[3]				Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP STRATEGIE	DPCVM dédié	[3]				Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP EXPANSION	DPCVM dédié	[3]				Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP FRUCTI VALEURS	DPCVM dédié	[3]				Maroc	IG	79,23%	79,23%
WAFASSURANCE	Assurance	[9]				Maroc	IG	79,23%	79,23%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFACORP	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ANDALUMAGHREB	Holding					Espagne	IG	83,70%	83,70%
WAFAINVESTISSEMENT	Holding	[5]				Maroc			
CAPRI	Promotion immobilière	[5]				Maroc	IG		
MOUSSAFIR HOTELS	Hôtellerie	[3]				Maroc	MEE	33,34%	33,34%
SUD SICAR	Capital risque	[3]				Tunisie	IG	30,70%	30,70%
ATTIJARIA AL YOUSOUFIA	Société immobilière	[5]				Maroc			
PANORAMA	Société immobilière	[3]				Maroc	IG	79,23%	79,23%
SIFAP	Industrie	[5]				Maroc			

- (A) Mouvements relatifs au passage aux normes IFRS
- (B) Mouvements intervenus au premier semestre 2006
- (C) Mouvements intervenus au second semestre 2006
- (D) Mouvements intervenus au premier semestre 2007

1 - Acquisition.	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.
2 - Création, franchissement de seuil.	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.
3 - Entrée de périmètre IFRS.	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
4 - Cession.	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.
5 - Déconsolidation.	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
6 - Fusion entre entités consolidées.	12 - Reconsolidation.



37 Bd. Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - MAROC

Deloitte.

288, Bd Zerrouk
20000 Casablanca - MAROC

Attestation des commissaires aux comptes sur la situation provisoire des comptes consolidés semestriels arrêtés au 30 juin 2007

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire des comptes consolidés résumés de Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank) au terme du semestre courant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007, préparés en appliquant pour la première fois les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS applicables au 30 juin 2007, tels que décrits dans les notes annexes. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2006 et au premier semestre 2006 retraitées selon les mêmes règles à l'exception de la norme IFRS 3 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, a été appliquée rétrospectivement à compter du 30 septembre 2005.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes consolidés résumés susmentionnés ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank) au terme du semestre arrêté au 30 juin 2007, ni du résultat de ses opérations pour le semestre clos à cette date, conformément à la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire.

Casablanca, le 25 septembre 2007

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Rachid TAZI
Associé

DELOITTE AUDIT

Fawzi BRITEL
Associé